

C'était un 28 mars...

1566 : Fondation de la Valette (MALTE)
1792 : Loi de l'Assemblée nationale sur l'usage des des droits politiques
1928 : Fondation du Birobidjan
Bonne fête aux « Gontran »

« Le temps de Saint-Gontran », voit l'hirondelle arrivant »

PROGRAMME :

À partir de 11h, visite guidée gratuite de l'hippodrome. Départ de la visite à partir du restaurant

12H00 un apéritif pris debout pour faciliter le rapprochement de chacun et les échanges

12h45 → 14h30 : le plat unique est partagé autour de la table selon affinité, arrosé d'un vin bourgeois. Le dessert et le café termineront ces moments privilégiés de rencontre.

Prises de paroles si tel est le désir des participants pour rendre hommage à **Mme Claudie JACQUELIN**, partie sans que ses amis et son entourage puissent assister en son honneur à une cérémonie ouverte à tous.

Claudie était membre associée de la Médaille Militaire, et membre active de plusieurs associations du Bassin d'Arcachon.

Très impliquée dans la vie sociale et associative de la cité. La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, officiellement attribuée de son vivant, lui sera symboliquement remise.

Le déjeuner est ouvert à tous, adhérents, sympathisants ou visiteurs de la 41^{ème} section de la SNEMM.

Le prix est fixé à **23 €** que l'on règle en arrivant, afin que chacun puisse se libérer en fonction de ses contraintes. **Les dons pour les veuves et les orphelins à l'ordre de la SNEMM sont autorisés.**

https://www.instagram.com/snemmm.41_arcachon_la_teste/
<https://www.snemmm41.com>

PLAN & CONTACTS



Restaurant « Le Fer à Cheval »
Hippodrome Béquet, 785 route de cazaux
33260 La Teste de Buch



Merci de confirmer votre présence à :



snemmm41@gmail.com



05 24 19 36 72



127 boulevard de la plage 33120 Arcachon



LES DEJEUNERS DE LA MEDAILLE MILITAIRE

Le 4^{ème} jeudi de chaque mois

« Valeur et discipline »

Table Républicaine, Fondée le jeudi 26 janvier 2023



**Société Nationale d'Entraide
de la Médaille Militaire**

Berceau associatif de la Médaille Militaire

LE DEJEUNER MENSUEL DE LA MEDAILLE MILITAIRE

Se tiendra sur réservation

Le jeudi 28 mars 2024

Au Restaurant « Le Fer à Cheval »
(Plan d'accès joint)

**DEJEUNER EN HOMMAGE
A Madame CLAUDIE JACQUELIN †**



15^{ème} Déjeuner de la Médaille Militaire

Tenue correcte exigée

Toute publicité pour les déjeuners de la Médaille Militaire est la bienvenue afin d'en assurer le succès et les échanges.

LES DEJEUNERS DE LA MEDAILLE MILITAIRE

Chères Amies, chers Amis, **bienvenue à notre déjeuner de la Médaille Militaire du « district Arcachon – La teste ».**

Notre table se veut conviviale et un lieu d'échanges dans les valeurs portées par la plus illustre des décorations françaises, que l'Empereur Napoléon III a instauré pour récompenser les braves qui se sont illustrés au service de la Nation.

Troisième décoration française dans l'ordre de préséance, la Médaille Militaire se porte immédiatement après l'Ordre national de la Légion d'honneur, l'ordre national de la Libération, et devant l'ordre national du Mérite.

Elle fut instituée en 1852 par le prince Louis Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, en écho à la création par Napoléon Ier, 50 ans auparavant, de la Légion d'honneur, concédée, elle, aux seuls officiers. Depuis lors, elle pend sur la poitrine d'hommes, de femmes et d'enfants, comme autant d'exploits insoupçonnables que la nature humaine révèle dans des circonstances exceptionnelles. Elle décore drapeaux et emblèmes et honore parfois l'insolite.

Louis Napoléon Bonaparte, encore président de la République, signe le décret de création de cette nouvelle décoration destinée à récompenser les soldats et sous-officiers de l'armée de terre et de mer. Le décret du 29 février en fixe les caractéristiques essentielles. La médaille sera en argent et portera sur l'avert l'effigie de Louis Napoléon, avec son nom pour exergue, et sur le revers, dans l'intérieur du médaillon, la devise « Valeur et Discipline ». Le décret précise qu'elle sera surmontée d'un aigle. Le ruban, quant à lui, est directement inspiré de la Couronne de Fer imaginée par Napoléon I^{er} après qu'il ait été couronné roi d'Italie.

La 41^{ème} section est la représentation locale de la SNEMM.

Apolitique et non-confessionnelle, la SNEMM dispose d'un réseau de 700 sections réparties en France, dans les DOM-TOM et à l'étranger, qui contribuent à son action sociale et s'attachent avec elle au rayonnement de la médaille militaire, ainsi qu'au **culte de la mémoire**. Une large part de son budget est logiquement dédiée à l'entraide, qu'il s'agisse de participer à l'éducation d'enfants orphelins d'un père médaillé militaire, de manifester sa bienveillance à l'égard des Anciens, de secourir ceux de ses membres se trouvant dans une situation financière critique passagère, de participer aux soutiens des blessés des Forces armées, en particulier en étant partenaire des Invictus games, de s'investir dans la reconversion de ses membres quittant l'institution militaire ou encore d'initier un courant de générosité en faveur des victimes d'événements climatiques. Dans le même esprit, elle participe aux actions menées par la fondation « Un avenir ensemble » placée sous l'égide de la Légion d'honneur. Dans ce cadre, depuis 2005, les maisons d'éducation de cet ordre sont accessibles aux jeunes descendantes de médaillés militaires.

A chaque déjeuner, nous aurons le plaisir d'accueillir un conférencier qui nous exposera durant dix minutes un sujet de société ou d'histoire et parfois un invité d'honneur. Notre mot d'ordre est la convivialité entre personnes d'horizons différents mais soucieux de partager les valeurs portées par la Médaille Militaire.

CHARTRE DES DEJEUNERS DE LA MEDAILLE MILITAIRE

- I -

Les déjeuners de la Médaille Militaire sont ceux d'une Table d'Hôte Républicaine, ouverte à l'ensemble des citoyens partageant des valeurs portées par la Médaille Militaire

- II -

Le déjeuner est organisé par les membres de la 41^{ème} section de la Médaille Militaire « District Arcachon – La Teste ». Section créée en 1904

- III -

Les non-membres et invités de la 41^{ème} section sont conviés 3 fois, consécutives ou non, sur une année, au-delà desquelles ils s'engagent à proposer leur candidature pour adhérer à la 41^{ème} section de la Médaille Militaire

- IV -

Afin de préserver la convivialité, les conférences et sujets de discussion de table ne peuvent être ni politiques, ni religieux. Le déjeuner se veut apolitique et non-confessionnel comme l'entend la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire dans ses statuts

- V -

Au cours de chaque déjeuner, une intervention de 10 minutes est effectuée par un conférencier, sur un sujet libre. Les sujets peuvent être proposés et ils sont validés par le président de la 41^{ème} section ou ses représentants titulaires de la Médaille Militaire

- VI -

Les interventions ne donnent lieu à aucun commentaire sauf exception, pour des raisons d'horaires à respecter.

- VII -

Le déjeuner se tient chaque 4^{ème} jeudi du mois, entre 12h et 14h30, 12 mois sur 12.

- VIII -

Le prix du déjeuner est réglé en arrivant, afin d'éviter tout problème et permettre à chacun de quitter la Table suivant ses impératifs horaires.

- IX -

Les participants sont priés de s'investir, en proposant des sujets d'intervention pour les futurs déjeuners.

- X -

Les participants s'attachent, dans la mesure de leurs moyens, à fréquenter notre déjeuner, à en faire publicité pour élargir le cercle des participants et à faire rayonner les valeurs de la Médaille Militaire

Membres fondateurs : M. B MERCIER, M. C FRAGNET, M. S LISABOIS, Mme MC BRACONNIER, Mme C JACQUELIN †, Mme P SOA, Mme N ROCHER, M. J MALAMBU